

## INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale des infrastructures,  
des transports et de la mer*

Régie autonome des transports parisiens

**Décision NE-GIS n° 2015-02 du 1<sup>er</sup> janvier 2015 portant délégation de pouvoirs du chef d'établissement du département gestion et innovation sociales (GIS) au responsable de l'unité locale de services centre de services ressources humaines (CSRH) de l'unité processus ressources humaines et prestations (PRHP) du département GIS/RATP**

NOR : DEVT1500265S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le chef d'établissement GIS,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs n° 5798 consentie le 20 mai 2010 au directeur général adjoint, directeur du département gestion et innovation sociales, par le président-directeur général de la RATP,

Décide :

### Article 1<sup>er</sup>

De donner délégation au responsable de l'unité locale de services centre de services ressources humaines (CSRH) de l'unité processus ressources humaines et prestations (PRHP) du département GIS à l'effet de présider le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) du département GIS.

### Article 2

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée note d'établissement GIS n° 2012-19 du 15 juin 2012.

### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

*Le chef d'établissement GIS,*  
S. REYNAUD